

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité dans Heartbeat

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-AVI-360>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2006-AVI-360
Titre	Vulnérabilité dans Heartbeat
Date de la première version	17 août 2006
Date de la dernière version	-
Source(s)	Bulletin de sécurité Heartbeat du 13 août 2006
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

Déni de service.

## 2 Systèmes affectés

- Heartbeat 2.0.6 ;
- Heartbeat 1.2.4.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans Heartbeat permet à un utilisateur distant mal intentionné de provoquer un déni de service.

## 4 Description

Heartbeat est un logiciel permettant la mise en œuvre de systèmes de tolérance aux pannes au moyen de 2 serveurs. Si l'un connaît une défaillance l'autre prend le relais. Une vulnérabilité dans Heartbeat permet à un utilisateur distant de provoquer un déni de service sur les deux machines offrant ce service.

## 5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## 6 Documentation

- Bulletin de sécurité Heartbeat du 13 août 2006 :  
[http://www.linux-ha.org/\\_cache/SecurityIssues\\_\\_sec03.txt](http://www.linux-ha.org/_cache/SecurityIssues__sec03.txt)
- Bulletin de sécurité Debian DSA 1151 du 15 août 2006 :  
<http://www.debian.org/security/2006/dsa-1151>
- Bulletin de sécurité Mandriva MDKSA-2006:142 du 14 août 2006 :  
<http://www.mandriva.com/security/advisories?name=MDKSA-2006:142>
- Bulletin de sécurité Ubuntu USN-335-1 du 16 août 2006 :  
<http://www.ubuntulinux.org/usn/usn-335-1>
- Référence CVE CVE-2006-3121 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2006-3121>
- Référence CVE CVE-2006-3815 :  
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2006-3815>

## Gestion détaillée du document

**17 août 2006** version initiale.